MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-10-2025

Dossier complet le : 19-12-2025

N° d'enregistrement : 008023/KK P

1 Intitulé du projet

Construction de hangars photovoltaiques au karting Solokart.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SYS V

Raison sociale: SYS V

N° SIRET: 98756519900013

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Guerin

Prénom(s): Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de trois ombrieres photovoltaiques avec creation de places de stationnement au karting de Solokart. La premiere ombriere couvrira la pregrille (zone de depart) + stockage des karts ; la seconde ombriere couvrira le futur parking et le karting indoor (nouvelles pistes de karting prevuesulterieurement par le client) ; la troisieme ombriere servira exclusivement a du stockage. La puissance totale est de 1 520 kWc. Il n'y aura pas de travaux de demolition.

4.2 Objectifs du projet

Production d'electricite a partir de l'energie solaire et revente en totalite de l'electricite produite (environ 1700 Mwh / an). Les structures photovoltaiques serviront egalement comme elements de protection double en cas d'ensoleillement ou par temps de pluie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de production se deroulera en plusieurs etapes sur une duree approximative de six mois : - Terrassement du terrain Preparation du terrain en vue de l'installation des structures Creation du parking : il restera enherbe donc peu d'impact sur le sol - Mise en place des fondations Fondations beton, pose des piliers de support et ancrage par beton - Implantation des structures en acier - Mise en place de la couverture de panneaux photovoltaiques - Raccordement au reseau d'electricite (voir plans) Il y a au total 71 fondations a realiser pour le projet, ce qui represente une surface cumulee de 284 m². Le projet sera raccorde au reseau par l'intermediaire d'un poste transformateur haute tension sur la parcelle, relie a la ligne HTA la plus proche, qui passe au sud du site (distance estimee de 475m) . Cette liaison HTA entre la ligne et le poste aura un impact limite sur l'environnement car : Le trace du reseau sera fait sur de l'enrobe et un chemin de terre existants. La nuisance sonore sera reduite par une limitation des horaires d'intervention des engins de chantiers. L'impact paysager sera minime car la tranchee sera rebouchee a l'identique de l'etat existant. Les materiaux utilises seront d'origine locale dans une optique de limitation des impacts carbones lies au transport. L'espace tres faible entre les panneaux sera comble par des gouttieres dites « inter-modules » pour eviter les fuites d'eau au niveau de la toiture photovoltaique (sont concernees les ombrieres 1 et 2). Pour l'ombriere 3, un bac acier sera installe en sous-face des panneaux photovoltaiques, ce qui garantira une etancheite totale. Les eaux de pluies s'ecouleront jusqu'au bas de pente des panneaux, puis seront collectees par un systeme de gouttieres, et acheminees en pieds de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Production d'electricite et revente - Un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties necessitant un controle regulier a savoir : Maintenance preventive (controles visuels des modules, thermographie, controle des onduleurs, etc.) Maintenance curative (intervention sur site apres reception d'une alerte de defaillance de l'installation photovoltaique) L'essentiel du programme de maintenance sera axe sur la maintenance electrique de l'installation. Eaux pluviales : Il n'existe actuellement pas d'ouvrage de gestion des eaux pluviales pour la zone envisagee. Nous ne ferons rien d'autre que d'infiltrer l'eau dans les noues existantes et dans les espaces verts adjacents. Exploitation : Geree pendant 30 ans par SYS V l'exploitation et la propriete de la centrale seront ensuite transmis au client. L'exploitation durera donc minimum 30 ans et pourra durer de nombreuses annees plus tard. Au terme de l'exploitation, la structure, les modules et les fondations seront entierement retires. L'integralite de ces materiaux pourront etre recycles ou reutilises.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de permis de construire (demandeur : SCI 2000, proprietaire du karting)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Contenance cadastrale des parcelles du projet Nombre de structures photovoltaiques Surface photovoltaique Puissance photovoltaique Surface ombriere 1 Surface ombriere 2 (PV seul) Surface plexiglass ombriere 2 Surface ombriere 3 Surface poste electrique	(168259, m²) (3, unite) (7937, m²) (1520, kWc) (1489,05, m²) (5921,14, m²) (552, m²) (956,73, m²) (20,75, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de la Piardiere

Lieu-dit :

Localité : Rue de la Piardiere 44630 Plesse

Code postal : 44630 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°51'27"O Lat. : 47°32'2"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone Ui PLU de Plesse

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	A environ 25m d'une ZNIEFF de type 2 (520006609 - Foret de Gavre) Se situant a une certaine distance de la foret, le projet n'aura pas d'impact sur les especes determinantes de celle-ci (nuisance sonore peu importante et ponctuelles, pas de degagement de gaz et de poussieres, pas d'impact visuel notable)
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet se situe dans une zone probablement humide, mais cela est du a la forte impermeabilisation deja effective de la zone de karting (nos ombrieres n'aurons pas d'impact d'artificialisation de la zone). Les eaux pluviales pourront s'infiltrer dans le sol, mais de maniere assez lente (une permeabilite a ete estimee a 10-07 m/s), ce qui permettra de limiter l'impact sur la zone humide. Des ouvrages de
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	A environ 141m d'un site Natura 2000 Directive Oiseaux (FR5212005 - Foret de Gavre)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Racco electrique : les tranchees raccordant le projet au reseau n'auront pas d'impact sur l'existant car il ne s'agit que d'un espace enherbe, sans faune, flore ou arbres. Aucun arbre ne sera dessouche. Nous nous implanterons, pour deux hangars, sur un espace vert sans usage et sans enjeu environnemental.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet est concu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux : - Aucun impact environnemental sur la faune et la flore car le projet n'engendre aucun rejet ; - Aucun arbre dessouche ; - Pas d'enjeu particulier sur les raccordement electriques puisqu'ils n'impacteront que des espaces verts sans faune ou flore et deja impermeabilises.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Notre projet respectera le norme NFC-15-100 de 2024 qui est tres restrictive, ainsi que les normes francaise et europeennes en termes de cablage et de maitrise des risques incendies. Ainsi, notre installation electriques (des panneaux, aux onduleurs en passant par les cablages) prendront en compte les risques de foudre, de surchauffe et d'incendie. De plus, une maintenance sera
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Oui, uniquement en phase de travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Collecte des eaux pluviales : renvoi vers les noues existantes et dans les espaces verts adjacents.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Unite fonciere (infiltration totale)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Pas de consommation des espaces agricoles, forestiers ou maritimes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entierement demantele. Grace a PVCycle, les modules photovoltaiques seront recycles, et l'ensemble des equipements sera recycle ou valorise selon les filieres approuvees.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet dans sa globalite n'aura pas d'impact sur la vegetation du site, car l'emprise des structures n'affecte pas les espaces vegetalises. Les eaux pluviales seront gerees integralement a la parcelle, selon les dispositifs decrits ci-dessus. Pendant la phase de chantier, les nuisances sonores seront limitees aux moments de la phase fondations (avec des machines de type tariere, pelle) et de facon ponctuelle. Le montage des structures s'effectue avec des engins peu ou non bruyants, de meme que le raccordement electrique de la centrale. Au niveau des emissions de poussiere, le sol etant constitue principalement de limons et les fondations etant relativement simples, il y aura peu de poussiere degagee par le forage des fondations. Il n'y a pas d'artificialisation engendree au global par les structures photovoltaiques, celles-ci s'implantant sur une zone deja artificialisee destinee a une activite de karting out-door. Le parking qui sera cree ne sera pas impermeabilise : il restera enherbe et sera donc permeable du fait du peu d'amenagement. Nous installerons simplement une petite signaletique de type rondins de bois au sol.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut etre dispense d'une evaluation environnementale, car : - Aucun impact au niveau du bruit (en phase exploitation) et des odeurs pour les alentours. - Aucun impact environnemental sur la faune car le projet n'engendre aucun rejet, aucune nuisance. - Il ne modifie pas l'occupation et l'utilisation des sols. Le projet se situe en dehors ou n'engendrera pas d'impact a l'egard de toute zone classee et protegee (ZNIEFF, NATURA 2000, etc...) Le projet contribue a l'augmentation de la part des energies renouvelables dans le mix energetique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Guerin

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Dirigeant SYS V

À Cesson-Sevigne

Fait le 29-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)